



Mairie d'YZERON

31 Grande Rue - 69510 YZERON
Tel: 04 72 41 17 30 Fax: 04 78 81 03 34
Courriel: mairie@yzeron.com

PROJETS EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE DU PERISCOLAIRE D'YZERON

LA COMMUNE..... PAGE 2

LE CONTEXTE.....PAGE 2

INTRODUCTION.....PAGE 3

LE PROJET EDUCATIF.....PAGE 4

LE PERISCOLAIRE.....PAGE 6

LE PROJET PEDAGOGIQUE.....PAGE 8

L'ORGANISATION DU PERISCOLAIRE.....PAGE 13

LES ACTIVITES.....PAGE 14

ELABORATION DES REGLES DE VIE.....PAGE 17

LA COMMUNICATION.....PAGE 18

LES PARTENAIRES.....PAGE 19

L'EVALUATION.....PAGE 19



LA COMMUNE

La commune d'YZERON est située dans un cadre très privilégié des monts du lyonnais, à proximité de la ville de Lyon. Perchée sur un piton rocheux à 750 m d'altitude au carrefour des vallées de l'Yzeron et du Garon, Yzeron est situé en pays de moyenne montagne.

Au dernier recensement, elle compte 1029 habitants.

Deux écoles primaires, l'une publique et l'autre privée, cohabitent sur la commune, pour un total avoisinant les 110 enfants.

Ceux-ci sont ensuite scolarisés soit au collège public ou privé de ST MARTIN EN HAUT, et/ ou au collège privé de VAUGNERAY.

LE CONTEXTE

La commune d'YZERON est l'organisateur de l'Accueil Périscolaire et déclare la structure auprès des services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et auprès de la CAF.

L'accueil périscolaire joue un rôle social indéniable. Il facilite l'organisation de la vie des familles en complément du temps scolaire. L'accueil périscolaire est un lieu où se mêlent le plaisir, le jeu et le partage dans le respect des valeurs démocratiques. Il répond aux besoins d'accueil du plus grand nombre, ce qui suppose des horaires et des tarifs permettant à chaque famille d'en bénéficier.

Ainsi, l'accueil périscolaire propose aux enfants :

- **un lieu de convivialité et de socialisation** qu'ils pourront s'approprier car ils rencontreront d'autres enfants et d'autres adultes avec qui ils vont partager un temps de vie.
- **des conditions d'apprentissage à la citoyenneté où l'enfant**, concepteur et acteur de ses loisirs, agit sur son environnement et apprend à vivre en collectivité dans le groupe en prenant en compte la richesse des différences,
- **des conditions permettant de découvrir de nouvelles situations**, d'expérimenter de nouvelles activités de loisirs.



INTRODUCTION

Le projet éducatif de l'accueil périscolaire élaboré par l'équipe municipale sur proposition de la commission « vivre ensemble » et validé par le conseil municipal est un outil d'expression de la volonté politique d'YZERON, en matière d'éducation.

Le service périscolaire a pour objectif d'offrir un mode d'accueil épanouissant pour le jeune enfant, réduire les inégalités sociales, développer des modes de garde diversifiés, favoriser l'égalité filles/garçons, permettre de concilier la vie familiale/personnelle et professionnelle, favoriser la mixité. Tels sont nos axes. Ces derniers sont fondés sur des valeurs fortes dans l'intérêt de l'enfant.

Ainsi en cohérence et en complémentarité avec le projet éducatif de territoire, le conseil municipal s'est engagé dans un travail sur ces mêmes valeurs qui animent ses actions.



LE PROJET EDUCATIF

Il s'agit de définir le cadre qui fixe les actions éducatives de l'accueil périscolaire d'Yzeron.

Notion de co-éducation

L'éducation de l'enfant est globale et permanente. Elle se réalise à travers chaque instant de sa vie autour de son environnement : famille, école et loisirs. C'est au regard de ces relations et du milieu social que l'enfant fréquente qu'il va pouvoir structurer sa place dans la société.

Les structures de loisirs ne se substituent pas aux parents ou à l'école, mais jouent un rôle complémentaire.

Il s'agit d'un accompagnement à la mission éducative des familles déclinant ainsi le principe de co-éducation.

○ **VIVRE ENSEMBLE**

- Découvrir, rencontrer, partager des moments de vie avec les autres dans le respect de chacun.
- S'enrichir au contact des autres et permettre une ouverture sur la vie de groupe.
- Accueillir et accompagner chaque enfant et chaque parent dans le respect des différences en ayant une attention propre à chacun.
- Offrir des repères pour que l'enfant s'épanouisse et trouve sa place dans le groupe et plus tard dans la société : l'aider à exprimer ses émotions, ses envies et prendre en compte celles des autres, lui permettre d'expérimenter les premières règles de vie en groupe.

○ **LA BIENVEILLANCE ET L'OUVERTURE AU MONDE**, fondée sur la prise en compte des besoins de chacun.

- Apprendre à être à l'écoute à travers les différentes formes d'expression de ses émotions.
- Inciter la mixité.
- Favoriser l'apprentissage de la mixité culturelle et sociale.
- Permettre à chacun d'accéder à des activités de qualité
- Faire se rencontrer les enfants des deux écoles.
- S'ouvrir à la différence, à la solidarité et à l'entraide
- Savoir adapter nos réponses en fonction de chacun (enfant, famille, agents) dans le cadre de nos pratiques professionnelles.



○ **L'AUTONOMIE**

- Développer l'estime de soi et la confiance en soi de l'enfant en le valorisant dans ses acquisitions et en l'accompagnant dans l'expression de ses besoins et de ses émotions.
- Favoriser le bien-être de l'enfant :
- Stimuler et éveiller la curiosité de l'enfant :
- Proposer des situations qui encouragent l'enfant à faire des choix librement (jeux, activités) et ainsi développer son propre jugement et l'aider à acquérir une indépendance future.
- Encourager et accompagner l'enfant à faire seul.

Le projet éducatif de la commune poursuit également les objectifs suivants :

- Sensibiliser les enfants au respect de l'environnement.
- Favoriser les passerelles entre les acteurs présents sur la commune : périscolaire, espace jeunes, association des familles, bibliothèque...



LE PERISCOLAIRE

- Localisation

Les locaux du périscolaire se situent au 369 Route de Saint Martin à Yzeron 69510 dans la continuité des locaux de l'école publique. Ils prévoient des espaces intérieurs et extérieurs, réservés au périscolaire, indépendants des locaux scolaires, seul le couloir d'entrée et la cour de récréation sont en commun.

- L'accueil proposé

La structure accueille les enfants provenant des écoles publique et privée du village, âgés de 2 à 11 ans, avant et après l'école et également durant le temps de la cantine (du déjeuner).

L'enfant de moins de 4 ans est accueilli le matin et/ou le soir, à condition que sa journée scolaire n'excède pas 10 heures (temps de repas compris).

En cas de difficultés liées à la fatigue d'un enfant de 2 à 6 ans ayant une journée scolaire de plus de 10 heures, le directeur(trice) de l'accueil périscolaire se réserve le droit d'alerter les parents et la mairie pour résoudre le problème.

L'accueil d'un enfant le jour même est seulement possible en fonction des places disponibles.

L'accueil, agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, est déclaré en accueil de loisirs périscolaire, fonctionnant le lundi, mardi, jeudi et vendredi de chaque semaine.

La capacité d'accueil dépend du nombre d'animateurs et de l'âge des enfants.

A titre d'information, le service dispose d'un accord PMI pour 18 enfants de moins de 6 ans, et un PEDT ce qui porte les normes d'accueil à 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans et 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans.

La capacité maximale est de 50 enfants.

Si 2 animateurs avec 16 enfants de moins de 6 ans, la capacité est de 28 enfants.

Si 2 animateurs avec 12 enfants de moins de 6 ans, la capacité est de 32 enfants.

Si 3 animateurs avec 16 enfants de moins de 6 ans, la capacité est de 46 enfants.

Si 3 animateurs avec 12 enfants de moins de 6 ans, la capacité est de 50 enfants



- Les locaux

Les locaux sont aménagés pour la sécurité physique des enfants.

Ils se composent d'une grande salle spacieuse et chaleureuse pour s'amuser avec les jouets, les jeux et les activités manuelles. Cette pièce est doublée d'une annexe aménagée en coin détente pour les moins de 4 ans, avec livres, coussins, lumière tamisée, coloriage....

Un espace de rangement a été aménagé en 2015, dans l'allongement du toit de la cour de l'école.

L'ensemble des locaux sont bien colorés, décorés, équipés avec du mobilier adapté à tous les âges (petites et grandes tables, fauteuils, matériel de peinture et tableau à leur taille).

Les toilettes se trouvent en dehors de la salle principale pour les enfants de plus de 6 ans.

Ils doivent prévenir avant de s'y rendre.

Pour les enfants de moins de 6 ans, ils se rendent, après avoir prévenu, aux toilettes adaptées dans la salle annexe

La salle donne directement sur la cour extérieure, les enfants y accèdent facilement sous la surveillance de l'équipe et avec leur accord.

Les horaires d'ouverture

- Le matin de 7h à 8h20 (avec l'accompagnement des enfants dans chaque école)
- Le midi de 11h45 à 13h45 (avec l'accompagnement des enfants, des écoles au périscolaire et à la cantine)
- Le soir de 16h15 à 19h00 (avec l'accompagnement des enfants, des écoles au périscolaire)



LE PROJET PEDAGOGIQUE

À partir du cadre fixé par le projet éducatif, le directeur de l'accueil de mineurs élabore avec son équipe le projet pédagogique.

Une cohérence existe donc entre projet éducatif (les intentions, les buts et les valeurs) et projet pédagogique (les options pédagogiques et les choix méthodologiques).

Ce document est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action. Le projet permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire la démarche pédagogique.

Il énonce en termes clairs et simples la manière dont on souhaite accueillir l'enfant.

Le projet pédagogique, comme tout projet, est destiné à évoluer au fil des années et il ne doit pas être figé. Il sera modifié selon les aléas de la vie quotidienne et des activités. L'avis du « *Comité Consultatif Enfance-Jeunesse* », créé par la commune, est pris en compte. Le projet pédagogique est soumis à la commission « vivre ensemble » puis validé en conseil municipal.



Autonomie

Les enfants apprennent à se responsabiliser, et à devenir autonome en pratiquant des activités favorisant ce développement ou des gestes de la vie quotidienne seuls.

Il est possible pour l'enfant :

- D'exprimer sa créativité au périscolaire, par le sport, le jeu, la construction de projet...
- Nous n'intervenons pas sur la manière de faire car c'est à lui de se rendre compte des problématiques par l'expérience, l'essai, l'erreur, la résolution de problème, la mise en situation problème.

Objectifs généraux	Démarches pédagogiques	Moyens
-Aménagement spatio-temporel	-Aménagement du local avec des thématiques différentes et du matériel mis à disposition et adapté au public	-Différents lieux : dessin, lecture, temps calme, jeux extérieurs...
-Propositions d'activités	-Stimuler et éveiller la curiosité de l'enfant en proposant différentes activités sur plusieurs jours et en lui laissant le choix.	-2 activités manuelles /semaine. -2 activités jeux sportif. - 2 jeux libres avec matériel à disposition. -coin avec un aquarium acquis
-Etablir des règles de vie	-Création à l'initiative de l'enfant sur des temps informels ou formels en créant en fonction de ses envies ou en s'inspirant d'une proposition faite par l'animateur	-Proposer le matériel en fonction des besoins et du travail de l'enfant tous les jeudis -Propositions d'activités soit par les enfants soit par nous
-Construire un projet	-Encourager et accompagner l'enfant à faire seul ses expériences	-Mise à disposition du matériel en libre –service uniquement a partir du ce1 -Nettoyer la table, passer l'éponge, balais...
-Proposer des règles de vie	-Laisser l'enfant s'inspirer d'un thème en lui laissant le choix d'inventer, d'exprimer et de créer le projet.	-Une signalétique pour les espaces différents -Se laver les mains aux toilettes, demander pour aller aux toilettes.
-Gérer son hygiène	-Participer aux taches de la vie quotidienne. -Gestion des déchets. -Hygiène de soi ou pour les autres. -Installer un rythme quotidien pour sécuriser l'enfant	-Organiser les journées de façon quotidienne.



L'ouverture aux autres

Elle rassemble et fédère. Elle réunit les enfants, tout en révélant les personnalités et les talents de chacun. Elle conduit à un bien-être collectif.

L'enfant doit prendre conscience du monde qui l'entoure :

- en découvrant les différences et forces du monde qui l'entoure.
- en lui offrant des repères pour que plus tard il puisse trouver sa place dans la société.

Objectifs généraux	Démarches pédagogiques	Moyens
<ul style="list-style-type: none">- Découvrir les différences culturelles-Accepter les différences sociales-S'ouvrir à la solidarité-Découverte du monde extérieur-S'enrichir au contact des autres	<ul style="list-style-type: none">-Inciter à découvrir des activités des expériences, des lieux.-Créer des liens grâce à différents réseaux, intervenants, écoles.-Inciter des temps de dialogue et d'échange.- Accompagner des actions mises en place par d'autres services.- Différents projets de rencontre et d'échanges	<ul style="list-style-type: none">-Proposer différents jeux.-Echanges entre les écoles du village.-Faire participer aux différentes manifestations (octobre rose, Noël, décorations du village, carnaval)-Mise en place d'action proposé par la CCVL : « soif de république »-Création d'activités sur le patrimoine.-Mise en place d'une correspondance avec une autre Ecole.-Création d'évènements avec les deux écoles.



La bienveillance

La bienveillance c'est l'empathie, l'amour, la pleine conscience des émotions, un attachement, une sécurité mais aussi un cadre. La bienveillance implique des règles car un cadre posé est propice à une adhésion de l'enfant.

L'enfant doit respecter ses camarades et les adultes

- Il apprend à partager et vivre en collectivité.

- Il est important que l'enfant puisse exister individuellement tout en étant en collectivité, par cette action l'enfant pourra vivre son épanouissement personnel tout en apprenant les codes sociétaux.

Objectifs généraux	Démarches pédagogiques	Moyens
<ul style="list-style-type: none"> -Le Respect -Apprendre le partage -L'accompagner et l'aider -Sécuriser -S'épanouir -Accueillir 	<ul style="list-style-type: none"> -Respecter les autres en acceptant les différences. -Respecter le rythme de l'enfant. -Respecter les écarts d'âges. -Accepter le partage des jeux du matériel. -Être à l'écoute. -Aider l'enfant lors de problème d'hygiène. -Se questionner lors de comportement différent. -Ecouter et comprendre ses besoins. -Respecter l'individu. -Créer un environnement stable et sécurisant. -Sécuriser la confiance entre l'adulte et l'enfant afin de pouvoir échanger librement. -Faire exister l'enfant individuellement tout en étant dans un groupe. -Permettre à l'enfant de comprendre les règles du lieu qu'il découvre -Créer un lien avec les nouveaux enfants 	<ul style="list-style-type: none"> -Mettre en place les bases de politesse. -Affichage des règles de vie sous forme de catégories. -Interdiction pour les enfants de – 4 ans de dépasser une journée de 10h. -Matériels à disposition pour les enfants. -délégués Médiation entre les enfants sous forme de discussion. -Discussion famille/adultes/enfants -Proposer des affaires de rechange en cas « d'accident » ou de pluie. -Proposer un rythme adapté pour les enfants. -Se mettre en rang deux par deux. -Mettre en place des référents pour les nouveaux arrivants. -Proposer un espace « temps calme », lorsque l'enfant en exprime le besoin. -faire visiter les locaux aux nouveaux enfants. -créer un lien en proposant un temps individuel pour chaque nouvel enfant.



L'environnement

L'environnement est l'ensemble des éléments, naturels ou non, qui entourent les êtres vivants là où ils vivent. Certains éléments de l'environnement contribuent aux besoins de ceux qui y vivent.

L'enfant doit prendre conscience des éléments qui l'entoure :

- en apprenant à respecter la faune et la flore
- en découvrant son environnement

Objectifs généraux	Démarches pédagogiques	Moyens
-Gaspillage alimentaire	-Proposer un goûter équilibré tout en écoutant ses besoins en quantité de nourriture.	-l'enfant décide de ce qu'il veut manger
-Economie du matériel	-Responsabiliser l'enfant sur le matériel utilisé afin de réduire le gaspillage	-Mettre à disposition des poubelles en incitant le tri
-Favoriser l'apprentissage du tri	-Permettre à l'enfant de ne pas détériorer le monde végétal et animal	-continuer de composter
-Découvrir les lieux	-Faire comprendre aux enfants l'intérêt du tri pour l'environnement.	-randonnées
-Réduire, utiliser, recycler	-Sensibiliser les avantages et inconvénients de notre lieu de vie en découvrant les choses qui l'entourent.	-land 'art
	-Découvrir les possibilités d'activités avec les objets de récupération	-Potager/récupérateur d'eau
		-activité avec du matériel de récupération
		-signalétique pour le tri



L'ORGANISATION DU PERISCOLAIRE

Une gestion communale en régie directe

Les décisions (création ou modification des postes, règlement, tarifs, conventions diverses) sont prises en Conseil Municipal. La tarification est fonction du quotient familial.

Madame le maire est l'autorité territoriale. Elle prend les décisions individuelles en lien avec la secrétaire générales responsable hiérarchique des agents : recrutement, nomination, avancement, etc...

Avant chaque décision prise en conseil municipal, les projets règlements, tarifs... sont présentés en commission « vivre ensemble. »

Un « Comité Consultatif Enfance-Jeunesse » a été créé afin de favoriser la concertation avec les familles.

L'équipe

L'équipe du service périscolaire est composée :

- D'un directeur-coordinateur diplômé

Celui-ci s'occupe des inscriptions, du contenu des activités, de la facturation, des gouters, des relations avec les familles et les partenaires extérieurs, il veille à la réglementation, et à la sécurité des enfants et des intervenants.

Le directeur est titulaire du BAFD.

- De deux animateurs (titulaire du BAFA+BPJEPS)

Ils gèrent les temps d'ouverture, s'occupent de l'animation, de la mise en place des activités. Ils sont sources d'idées. Ils s'occupent également d'accueillir les parents pour présenter la journée de leurs enfants



● Une ATSEM

Elle intervient tous les soirs de 16h45 à 18H00 pour renforcer l'équipe.

● Remplacement

En cas d'absence d'un membre du personnel, la commune pourvoit à son remplacement.

LES ACTIVITES

Nous programmons les activités avec le souci du rythme de l'enfant en tenant compte de sa journée d'école.

Nous lui proposons diverses activités, en fonction aussi de ses idées dans la limite du possible. Nous participons également aux manifestations du village pour le Carnaval, la fête de la grenouille le 1er mai.

Le matin il y a des activités à la demande de l'enfant afin de lui laisser le temps de se réveiller.

Durant le temps de midi et du soir, des activités manuelles sont proposées. Elles s'échelonnent sur une à deux semaines afin de permettre à chaque enfant de les terminer.

Ces activités, qu'elles soient créatives ou sportives, ne sont pas du tout imposées. L'enfant est libre de choisir comment il va passer son temps, soit par des activités, soit par des jeux de société ou de la lecture.

Cependant, le soir, les enfants peuvent participer à des activités encadrées à thème, durant une heure, avec inscription sur la durée du trimestre, et départ possible uniquement à la fin de la séance.

Les enfants non-inscrits peuvent partir à tout moment



Activité encadrée :

Les activités encadrées ont été mises en place à la suite de l'arrêt des rythmes scolaires

Pour cette année nous proposons deux créneaux horaires (16h15-17h00 ou 17h15-18h00) deux jours par semaine pour permettre aux deux écoles de profiter de ces services. Selon les activités et les intervenants les jours peuvent être modifiés.

Ces activités fonctionnent par trimestre et peuvent changer (sur les trimestres suivants) d'un trimestre à l'autre.

Elles ont pour but de proposer aux enfants des activités (qu'ils ne pratiqueraient pas si elles n'étaient pas proposées) nouvelles.



Journée type :

Accueil du matin : de 7h à 8h20

Les enfants arrivent à partir de 7h jusqu'à 8h20. La journée commence en déjeunant pour certains, en écoutant des histoires pour d'autres.

Tout ceci permet de débiter en douceur. Différents coins sont mis en place pour faciliter les activités et les échanges : coin calme avec livres, coin jeux de société, tables coloriage. Aucune activité créative n'est mise en place sauf si ces derniers en font la demande car les enfants préfèrent être au calme le matin.

A 8h00 un animateur emmène les enfants à l'école privée (environ 10 min de trajet), puis remonte pour emmener les enfants de l'école publique dans leurs classes.

Accueil du midi : de 11h45 à 14h00

A partir de 11h45, deux animateurs vont à l'école privée pour récupérer les enfants qui viendront manger à la cantine.

Arrivés vers 12h00 à l'école publique les enfants du 1^{er} service (2-8 ans) vont se laver les mains et vont manger.

Pendant ce temps les enfants de l'école publique arrivent dans le couloir, nous faisons l'appel et nous précisons à chaque enfant s'il est au premier service ou au deuxième.

S'il est au 1^{er} service, il va se laver les mains et s'il est au deuxième il va s'asseoir, pour écouter les propositions d'activités.

Pour les enfants qui ne mangent pas au 1^{er} service, nous proposons un grand jeu extérieur, avec un engagement de l'enfant sur toute la partie.

S'il ne souhaite pas jouer dehors il reste à l'intérieur pour jouer, dessiner, lire ou créer tout en respectant les règles.

Les vendredis de chaque semaine les enfants sont en activités libres et nous les laissons jouer dehors comme ils le souhaitent.

Vers 12h45 lavage de mains pour les enfants du 2^{ème} service.

12h50 les enfants du premier service arrivent et ceux du 2^{ème} service vont manger.

Pour les enfants venant du 1^{er} service, nous proposons deux grands jeux extérieurs, avec un engagement de l'enfant sur une des deux parties de jeu proposées.

S'il ne souhaite pas jouer dehors il reste à l'intérieur pour jouer, dessiner, lire ou créer tout en respectant les règles.

Les vendredis de chaque semaine les enfants sont en activités libres et nous les laissons jouer dehors comme il le souhaite.

Vers 13h30 rangement des deux salles par les enfants.

13h40 l'école publique ouvre pour les enfants

13h45 départ des enfants de l'école privée en direction leur école.

Accueil du soir : de 16h15 à 19h

Vers 16h15 les enfants de l'école publique arrivent dans le couloir, nous faisons l'appel

Un accueil libre est proposé ou l'activité extra-scolaire jusqu'à 17h00.

Vers 16h35 deux animateurs vont chercher les enfants de l'école privée pour arriver vers 17h00.

Une fois arrivés, l'ensemble des enfants va se laver les mains, ils installent les tables puis goûtent. Une fois le goûter terminé ils débarrassent la table avant de pouvoir commencer une activité ou des jeux. Les parents viennent récupérer leurs enfants entre 16h30 et 19h.



Nous disposons d'une animatrice diplômée d'un diplôme pour les premiers secours (PSC1).

L'ensemble des soins lors de petits accidents peut être faits par l'ensemble des animateurs et du directeur.

Nous pouvons également administrer des médicaments lorsqu'une ordonnance est fournie avec les médicaments.

Pour les PAI, nous mettons en place avec les familles et le médecin traitant un protocole en cas de crise.

Les parents nous tiennent informés lorsqu'il y a un besoin d'utiliser le protocole.

Sécurité incendie et alerte intrusion :

1 fois par an nous faisons des simulations pour les enfants, afin de procéder à des évacuations ou d'apprendre à se calfeutrer.

L'objectif est qu'en cas de réel évènements les enfants ainsi que les adultes soient prêts.

ELABORATION DES REGLES DE VIE

En début d'année, avec tous les enfants, nous discutons des règles de vie à respecter sur le temps périscolaire.

1, Etablir des échanges sur leurs propres idées, réfléchir pour que la collaboration sur ce projet soit collective.

2, Mettre en place et choisir le support que l'on va utiliser en donnant à l'enfant la possibilité de le consulter.

3, Les règles de vie sont écrites et dessinées, afin que chacun puisse les comprendre, sur un support papier.

4, Affichées au mur, elles sont accessibles par tout le monde et consultables par tous les enfants qui les appliquent sur le temps périscolaire.



LA COMMUNICATION

Une inscription est prévue à partir de fin juin jusqu'au 1er jour de la rentrée pour permettre aux parents d'inscrire leurs enfants, de visiter ou de se renseigner sur une éventuelle inscription. Cela permet de faire connaissance entre les parents, les enfants et l'équipe d'animation ainsi qu'avec les locaux où évolueront les enfants tout au long de l'année scolaire.

La relation enfants / animateurs se fait essentiellement par la discussion.

La relation parents / animateurs s'effectue aussi par la discussion, par des panneaux d'affichage situés à l'entrée de la salle ou par mail et si besoin est, par prospectus qui sont glissés dans les factures en fin de chaque mois.

La relation parents/enfants s'effectue surtout par panneau d'affichage, dessins, coloriages et bien sûr discussions.

La relation animateurs/maîtresse se fait beaucoup par la discussion ou cela peut aussi être fait par mail. Cela permet d'avoir un suivi sur les enfants au fil de la journée.

Nous disposons également d'un petit livret avec les classes de maternelles pour parler aux parents des moments de sieste ou des petits problèmes dans la journée

Le responsable du service échange périodiquement avec la Secrétaire Générale, et/ou l'adjointe aux affaires scolaires.

Un rendu en bureau d'adjoints peut être fait, et/ou auprès de la commission « Vivre ensemble ». Le Conseil Municipal se positionne sur la fixation des tarifs et l'établissement du règlement intérieur.

Le Comité Consultatif permet aux parents de prendre connaissance des différents projets du périscolaire et permet également un temps d'échange.



LES PARTENAIRES

Le repas de midi est préparé en régie directe, par le restaurant scolaire municipal.

Les institutions telles que la CAF, la DDCS, la MSA, la CCVL et la PMI sont en lien avec la mairie et le service.

Nous avons également des intervenants externes qui proposent des activités manuelles tel que poterie vannerie, théâtre.

Ces personnes interviennent sur l'activité périscolaire à thèmes.

Nous travaillons également avec les producteurs locaux.

L'EVALUATION

Chaque fin d'année les objectifs généraux de l'année précédentes seront évalués afin d'analyser notre pratique. Lors de ces temps-là nous fixerons de nouveaux objectifs mais aussi des nouveaux « moyens » pour la future année. Ce qui définira nos futurs projets.



Madame la Maire,
Agnès NELIAS

